Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260518-2026504-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire sauf pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03. Pour ces délibérations, M. Olivier DEHAESE, Maire, a quitté la séance qui s'est tenue sous la présidence de Mme Anne-Hélène TUAL, première adjointe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le douze mai deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le douze mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE (sauf pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03), Maire, Mme Anne-Hélène TUAL, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY, M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Caroline HANS, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, M. Fabrice AUTRIQUE, Mme Murielle COLLEN, Mme Marie-Noëlle FAULON, Mme Carine KULIK, Mme Émilie JARDÉ, M. Christophe COUTURIER, M. Fabrice LOUVEAU, M. Jordan LE ROUX, Mme Myriam DESHOUILLERES, Mme Élise LEQUEUX, Mme Anaïs BOURGEOIS, M. Olivier CLOUTEAU (à 20h10 à partir de la délibération n° 2026.5.02), M. Gauthier PILLON, M. Fabien BRUNET, Mme Claire JUBAULT, M. Nicolas HUMBERT, M. Julien METAYER, Mme Aésa DORGE, conseillers municipaux.

Absente représentée : Mme Tifenn BOUVET (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), conseillère municipale déléguée.

Absent excusé : M. Olivier DEHAESE, Maire (pour les délibérations n° 2026.5.02 et n° 2026.5.03).

Absent : M. Olivier CLOUTEAU (jusqu'à 20h10 pour la délibération n° 2026.5.01), conseiller municipal.

M. Jean-Jacques MARTINEZ a été nommé secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.5.04 - FINANCES - Budget principal - Détermination et affectation du résultat 2025

Monsieur Olivier Dehaese, Maire, siège à nouveau et reprend la présidence de séance.

Monsieur Guivarch, adjoint, présente et commente le rapport suivant :

« Le compte financier unique 2025 du budget principal fait apparaître un résultat de clôture cumulé en fonctionnement de **2 390 609,93** euros.

Par délibération n°**2026.2.12 du 09 mars 2026**, le Conseil Municipal a déjà affecté par anticipation **1 050 000** euros au financement de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 et a précisé que la prévision d'affectation du résultat 2025 au financement de la section d'investissement 2025 se fera à hauteur de **1 340 609,93** euros. »

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260518-2026504-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- arrête définitivement le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2025 du budget principal de la ville à **2 390 609,93** euros,
- confirme l'affectation de cet excédent déjà validée le 09/03/2026 :
  - à l'application de la décision de virement à la section d'investissement prévue au budget 2025 à hauteur de **745 781,87** euros,
  - au financement complémentaire de la section d'investissement pour **594 828,06** euros en reprenant ce montant à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » conformément au budget 2026,
  - soit un montant total de **1 340 609,93** euros qui sera donc repris à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du BP 2026,
  - au financement des charges de fonctionnement 2026 pour un montant de **1 050 000** euros en reprenant ce montant en recettes au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » conformément au budget 2026,
- mandate Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 19 mai 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné



Jean-Jacques MARTINEZ
Adjoint, secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.